

1. S'inscrire au portail de la MDI

The image shows a web interface for logging in. At the top, there is a navigation bar with 'Isère Culture', 'isere', 'ACCÈS PROFESSIONNEL | SITE TOUT PUBLIC', and a 'SE CONNECTER' button. Below this is a modal window titled 'SE CONNECTER'. It contains two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. Below the 'Mot de passe' field is a 'Se connecter' button and a link for 'Mot de passe oublié'. At the bottom of the modal, there is a link that says 'Vous n'avez pas encore de compte ? S'inscrire'. A red arrow points from the 'SE CONNECTER' button in the top navigation bar to the 'SE CONNECTER' modal. Another red arrow points from a pink text box to the 'S'inscrire' link. The pink text box contains the instruction: 'Cliquer sur s'inscrire génère l'ouverture du formulaire d'inscription'. The 'S'inscrire' link is circled in pink.

En cliquant sur « s'inscrire »,

S'ouvre un formulaire d'inscription à remplir : **les champs marqués du symbole * sont obligatoires.**

Dans le champ « bibliothèque d'inscription », l'utilisateur choisit la bibliothèque où il est inscrit.

INSCRIPTION

Compte utilisateur

Les champs marqués avec le symbole * sont obligatoires.

Pseudo *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *

Adresse électronique *

Langue

Informations personnelles

Les champs marqués avec le symbole * sont obligatoires.

Nom *

Prénom *

Bibliothèque d'inscription *

Date de naissance *

Sexe

Adresse

Code postal

Ville

Et ne pas oublier de cocher la mention de majorité :

Code postal

Ville

Je certifie avoir plus de 18 ans *

Pour valider le formulaire, il faut cliquer sur « s'inscrire », ce qui génère un mail à la bibliothèque de l'utilisateur.

La bibliothèque validera l'inscription si l'utilisateur est bien à jour de son inscription¹

¹ Pour bénéficier de l'accès à la Médiathèque numérique de l'Isère, un Isérois doit être inscrit dans l'une des bibliothèques du réseau de la MDI, être à jour de son abonnement (payant ou gratuit). L'accès aux ressources pour les mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents et de l'aval de ceux-ci. Les collectivités (écoles, collèges, associations...) n'ont pas accès aux ressources en ligne pour des raisons de droits.